

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

🗓 JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 à 20 H 00

## ORDRE DU JOUR

- ⊗ Désignation du secrétaire de séance.
- ⊗ Adoption du procès verbal de la séance du 27 septembre 2018.

### ➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1 ⇒ Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire – Installation d'une nouvelle conseillère.
- 2 ⇒ Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire – Modification de la composition de la commission «Jeunesse et sports ».
- 3 ⇒ Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire – Modification de la composition de la commission «Fête, tourisme, culture et jumelage ».

### ➤ **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES**

- 4 ⇒ Décision Modificative n°2 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2018.
- 5 ⇒ Décision Modificative n°2 pour le budget du Camping Municipal de Wimereux de l'exercice 2018.
- 6 ⇒ Subvention de fonctionnement aux associations – Exercice 2018 – Modifications
- 7 ⇒ Subvention de fonctionnement aux associations - Versement d'acomptes dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019.

**8** ⇒ Modifications des statuts de la société publique locale « Aménagement du Territoire Boulonnais » - Exploitation des services publics à caractère industriel et commercial.

**9** ⇒ Procédure budgétaire d'autorisation de dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2019 -Budget général de la ville.

**10** ⇒ Procédure budgétaire d'autorisation de dépenses en section d'investissement pour l'exercice 2019 - Budget annexe Camping.

**11** ⇒ Création de deux emplois permanents à temps non complet – Modification du tableau des effectifs.

**12** ⇒ Modification du tableau des effectifs du personnel communal.

**13** ⇒ Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

**14** ⇒ Protection sociale complémentaire / Volet prévoyance mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

**15** ⇒ Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire - Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

## ➤ **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**16** ⇒ Modification du règlement des cabines de plage – Adoption.

## ➤ **DIRECTION DE L'URBANISME**

**17** ⇒ Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) – Projet d'actualisation 2019/2024 – Avis du Conseil Municipal.

## ➤ **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**18** ⇒ Fédération Départementale de l'Energie – Demande d'aide à la maîtrise d'ouvrage en énergie.

**19** ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2017.

**20** ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – Exercice 2017.

**21** ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement épuration des eaux usées – Exercice 2017.

**22** ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers – Exercice 2017.

**23** ⇒ Rapport annuel 2017 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement (SIABW).

**24** ⇒ Dénomination de rues.

### ➤ **DIRECTION DE L'ANIMATION – CULTURE**

**25** ⇒ Prise en charge des frais d'inscription et de scolarité de deux associations musicales wimereusiennes au Conservatoire du Boulonnais – Année 2018/2019.

### ➤ **MULTI-ACCUEIL NOUGATINE**

**26** ⇒ Multi-accueil Nougatine – Psychologue vacataire – Désignation pour l'année 2019.

**27** ⇒ Multi-accueil Nougatine – Médecin vacataire – Désignation pour l'année 2019.

**28** ⇒ Multi-accueil Nougatine – Modifications du règlement intérieur – Adoption.

### ➤ **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**29** ⇒ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018 / 2021 – Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

**30** ⇒ Rapport d'activités annuel de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais – Année 2017 – Communication.

**31** ⇒ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de la délibération n°1 du 18 avril 2014 et de la délibération n°27 du 13 décembre 2017.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,  
**Francis RUELLE.**

## Séance du Conseil Municipal du jeudi 29 novembre 2018

### **NOTE DE SYNTHÈSE**

#### **DELIBERATION N°1 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE.**

Suite à la vacance du siège d'un Conseiller Municipal issue de la liste «Wimereux, avançons», Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il convient de procéder à l'installation immédiate du membre venant succéder le dernier élu sur ladite liste.

#### **DELIBERATION N°2 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION «JEUNESSE ET SPORTS ».**

En raison de la démission du Conseiller Municipal, Alain GUINAMARD, il convient d'apporter une modification dans la constitution des membres au sein de la commission « Jeunesse et sports » dont il faisait partie.

#### **DELIBERATION N°3 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION «FETES, TOURISME, CULTURE, JUMELAGE ».**

En raison de la démission du Conseiller Municipal, Alain GUINAMARD, il convient d'apporter une modification dans la constitution des membres au sein de la commission « Fêtes, tourisme, culture, jumelage » dont il faisait partie.

#### **DELIBERATION N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2018.**

La décision modificative n°2 de la ville de l'exercice 2018 est jointe au dossier.

#### **DELIBERATION N°5 : DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2018.**

La décision modificative n°2 de du Camping Municipal de l'exercice 2018 est jointe au dossier.

#### **DELIBERATION N°6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2018 – MODIFICATIONS.**

Par délibération n°6 du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions de fonctionnement à diverses associations. Des modifications étant intervenues entretemps, il convient d'en prendre acte en procédant à des ajustements de subventions de certaines associations (Branly Marconi, ALEB, Harmonie Municipale).

**DELIBERATION N°7 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir, comme tous les ans, un acompte pour les organismes subventionnés par la Ville, d'un montant maximal égal au montant de la subvention inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2018. Cette procédure est indispensable, préalablement au vote du Budget Primitif 2019, notamment pour les associations employant du personnel. Ainsi, sont concernés le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Wimereux pour la somme de 15.000 €, le Centre Socioculturel « Audrey Bartier » pour la somme de 200.000€, le Centre Communal d'Actions Sociales pour la somme de 200.000 € et l'Office Wimereusien du Sport, de la culture et des loisirs pour la somme de 5.000 €.

**DELIBERATION N°8 : MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS » - EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.**

La Commune étant actionnaire de la SPL ATB, elle doit approuver toute modification de statuts, comme celle adoptée par son conseil d'administration le 11 octobre 2018. Aux termes des nouveaux statuts, la Société pourra gérer, le cas échéant, des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC).

**DELIBERATION N°9 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.**

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure dans la limite de 1.556.361,41 €uros euros correspondant au ¼ du budget d'investissement 2018 de la Ville. La somme proposée est de 620.000 €uros.

**DELIBERATION N°10 : PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE CAMPING.**

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure dans la limite de 8.014,90 €uros euros correspondant au ¼ du budget d'investissement 2018 du Camping. La somme proposée est de 8.000 €uros.

**DELIBERATION N°11 : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Cette délibération va permettre d'une part la nomination d'un agent dans le cadre d'une promotion interne et d'autre part la création d'un poste au sein de l'espace multi-accueil « Nougatine », ceci à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DELIBERATION N°12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL.**

Cette délibération va permettre la création d'emploi permettant, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018, la nomination d'agent remplissant les conditions d'avancement, dans la filière administrative et la filière médicosociale.

**DELIBERATION N°13 : MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. En effet, le système de primes était très complexe et fragmenté, ce qui nuisait à sa lisibilité mais également à la mobilité des fonctionnaires. Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014. Il sera proposé au Conseil Municipal sa transposition aux agents de la collectivité.

**DELIBERATION N°14 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE MANDAT ET ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

La ville de Wimereux souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance. Considérant que cette offre correspond aux attentes de la Ville, notamment au regard du caractère économiquement avantageux des taux de cotisation proposés, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, étant rappelé que le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois sera de 2 €uros brut à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**DELIBERATION N°15 : ADHESION A LA MISSION EXPERIMENTALE DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

La loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités d'établissements du département et leurs agents. Cette médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Il sera proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais, la convention de mise en œuvre de cette mesure.

**DELIBERATION N°16 : MODIFICATION DU REGLEMENT DES CABINES DE PLAGES – ADOPTION.**

Le règlement portant sur l'installation de cabines privées sur le front de mer, domaine public, nécessite d'être réactualisé. Cela concerne principalement les dates de présence des cabines sur le front de mer. Le règlement intégrera le fait qu'à partir de 2019, la Ville gèrera et louera en direct des cabines aux particuliers. Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre en compte ces évolutions.

**DELIBERATION N°17: SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV) – PROJET D'ACTUALISATION 2019/2024 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Pour répondre aux obligations de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la commune de Wimereux, commune de plus de 5000 habitants, doit émettre un avis sur le projet d'actualisation 2019-2024, du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Le bilan du SDAHGV 2012-2018 et l'évolution contextuelle dans laquelle s'inscrit le SDAHGV 2019/2024 permettent d'identifier 4 orientations qui sont : favoriser la compréhension mutuelle entre la population locale et les gens du voyage ; organiser un mécanisme efficient destiné à permettre le stationnement en règle des gens du voyage ; intégrer les gens du voyage dans les programmes existants et faciliter leur accès aux programmes socio-éducatifs ; renforcer le pilotage et le suivi du SDAHGV au niveau départemental et territorial. Des prescriptions seront présentées soit par territoire (volets accueil et habitat) soit à l'échelle du département (volets, accueil, habitat et insertion). Le conseil municipal sera appelé à donner son avis sur ce schéma.

**DELIBERATION N°18 : FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE – DEMANDE D'AIDE A LA MAITRISE D'OUVRAGE EN ENERGIE**

Cette demande consiste en la réalisation d'un pré-diagnostic du bâtiment du Centre d'Accueil Jeunesse (CAJ). En effet, il est envisagé d'équiper ce bâtiment en chauffage et eau chaude sanitaire en gaz plutôt qu'en électrique. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondant avec la FDE 62.

**DELIBERATION N°19 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport qui est consultable aux services techniques du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°20 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport qui est consultable aux services techniques du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°21 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EPURATION DES EAUX USEES – EXERCICE 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement épuration des eaux usées émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport qui est consultable aux services techniques du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°22 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers émis par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport qui est consultable aux services techniques du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°23 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT (SIABW).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du Bassin du Wimereux a transmis le rapport d'activité établi pour l'exercice 2017 concernant le service assainissement. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport destiné à l'information des usagers. Il sera demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2017 du délégataire concernant le service de l'assainissement. Ce rapport est consultable aux services techniques du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°24 : DENOMINATION DE RUES**

Suite à la construction de 28 logements rue Berlioz par la S.A. HLM Habitat Hauts-de-France, il sera proposé au Conseil municipal de dénommer les rues composant ce futur lotissement.

**DELIBERATION N°25 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITE DE DEUX ASSOCIATIONS MUSICALES WIMEREUSIENNES AU CONSERVATOIRE DU BOULONNAIS ANNEE 2018/2019.**

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais d'inscription, de formation musicale et instrumentale au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais d'un membre de l'Harmonie Municipale de Wimereux et de deux membres de la Musique de Wimereux concernés pour un montant total de 758,00 euros.

**DELIBERATION N°26 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE – PSYCHOLOGUE VACATAIRE – DESIGNATION POUR L'ANNEE 2019.**

Le Conseil Municipal sera appelé à donner son avis sur la désignation, pour l'année 2019, d'un psychologue vacataire au sein de la structure multi accueil Nougatine, ceci afin d'accompagner au mieux les agents dans leur mission d'accueil et de prise en charge des enfants.



**DELIBERATION N°27 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE – MEDECIN VACATAIRE – DESIGNATION POUR L'ANNEE 2019.**

Conformément au Décret N° 2010-613 du 07 juin 2010– art R. 2324-39, pour les établissements d'accueil des moins de 6 ans, chaque structure petite enfance doit bénéficier du concours d'un médecin pédiatre pour donner un avis sur les admissions, assurer les visites d'accueil des enfants de moins de 4 mois, être consulté en cas de maladie contagieuse d'un enfant ou du personnel, assurer un suivi préventif des enfants, veiller à l'application des mesures d'hygiène générale ou particulière (épidémie), rédiger les protocoles de soins et assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel. Il sera demandé au Conseil Municipal de désigner ce médecin vacataire.

**DELIBERATION N°28 : MULTI-ACCUEIL NOUGATINE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR – ADOPTION.**

En raison de nouveaux ajustements de réglementation concernant les vaccinations, la mise en sécurité du bâtiment, les produits frais et le contrôle de qualité de l'air intérieur, plusieurs articles du règlement intérieur du multi-accueil Nougatine ont été modifiés afin de respecter ces consignes. Il est demandé au conseil municipal de valider ces modifications.

**DELIBERATION N°29 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018 / 2021 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.**

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands. Les actions mises en œuvre dans le contrat sont assurées par les services municipaux : le service des sports et loisirs en ce qui concerne la jeunesse et la Halte-garderie Nougatine et le Relais d'Assistantes Maternelles pour ce qui est de l'enfance. Une autre partie est assurée, au nom de la ville, par le Centre SocioCultuel « Audrey Bartier ». Le précédent contrat qui couvrait la période 2014/2018 étant arrivé à échéance, la Ville, avec ses partenaires, ont décidé de le reconduire. Afin de respecter les délais administratifs de finalisation du nouveau contrat, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**DELIBERATION N°30 : RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS – ANNEE 2017 - COMMUNICATION.**

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique, objet de la présente délibération. Les éléments constituant ce rapport sont consultables au secrétariat général du Centre Administratif.

**DELIBERATION N°31 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N°1 DU 18 AVRIL 2014 ET DE LA DELIBERATION N° 27 DU 13 DECEMBRE 2017.**

Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Vu, le D.G.S.

Le Maire,

**Francis RUELLE**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2018**

**CAMPING**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2018 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du Camping jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Camping,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**ADOpte la Décision Modificative** telle que figurant dans les tableaux ci-après :

**BUDGET CAMPING**

	Dépenses	Recettes
Total Fonctionnement	1 000.00	1 000.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>

- 3/N°5 -

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

			D.M.2
<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>			
95	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>1 000.00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

			D.M.2
<b>70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>			
95	70328	Autres droits de stationnement et de location	1 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>1 000.00</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Francis RUELLE.**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES**

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2018**

**VILLE DE WIMEREUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération n°4 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2018 approuvant le Budget Primitif,

Le rapporteur expose au conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget de la commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**ADOPTE la Décision Modificative** telle que figurant dans les tableaux ci-après :

**BUDGET VILLE**

	Dépenses	Recettes
Total Fonctionnement	0.00	0.00
Total Investissement	7 212.00	7 212.00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 212.00</b>	<b>7 212.00</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

			<b>D.M.2</b>
<b>65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
833	6558	Autres contributions obligatoires	2 800.00
411	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 3 600.00
422	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 500.00
<b>67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
311	6748	Autres subventions exceptionnelles	1 300.00
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

			<b>D.M.2</b>
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
020	2031	Frais d'études	-488 800.00
020	2051	Concessions et droits similaires	250.00
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
020	2182	Matériel de transport	25 000.00
020	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-250.00
020	2188	Autres immobilisations corporelles	-790 000.00
<b>041 – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			
01	21312	Constructions bâtiments scolaires	1 644.00
01	2151	Réseaux de voirie	5 568.00
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
33	2313	Constructions	401 600.00
822	2315	Installation, matériel et outillages techniques	852 200.00
<b>TOTAL</b>			<b>7 212.00</b>

- 4/N° 4 -

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

			<b>D.M.2</b>
<b>041 – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>			
01	2031	Frais d'études	4 404.00
01	2315	Installation, matériel et outillages techniques	2 808.00
<b>TOTAL</b>			<b>7 212.00</b>

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Francis RUELLE.**